

Image not found or type unknown



La cession créance de dette

Par **puck35**, le **04/06/2012** à **14:03**

Bonjour,

J'aurais souhaité savoir si dans le cadre de la signification de la cession de dette au débiteur, cet acte devait être réalisé obligatoirement pas un huissier? ou si un simple juriste pouvait la signifier au débiteur?

Merci d'avance pour vos éventuelles réponses